

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2009 À 20 H 30
TENU LE 17 DÉCEMBRE 2009 À 20 H 30

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand du 15 décembre 2009 à 20 h 30, tenu le 17 décembre 2009 à 20 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général, le directeur général adjoint, le directeur général adjoint et trésorier et la greffière sont présents.

RÉSOLUTION 2009-12-724
OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE débiter l'ajournement de la séance extraordinaire du conseil du 15 décembre 2009 à 20 h 30 après que la greffière ait constaté le quorum.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-12-725
RÈGLEMENT RV-1463 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1463 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-12-726
RÈGLEMENT RV-1464 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De reporter à une séance ultérieure l'adoption de Règlement RV-1464 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-12-727
RÈGLEMENT RV-991-24 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'adopter le Règlement RV-991-24 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-12-728
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 20 h 35.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière